



Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2023-2024

Commission plénière du vendredi 24 novembre 2023

Compte rendu

Sommaire

Pages

CONTRIBUER À L'EFFECTIVITÉ DES DROITS CULTURELS AU SEIN DE LA RÉGION BRUXELLOISE

- *ALLOCUTION DU PRÉSIDENT* 2
- *EXPOSÉ DES INTERVENANTS*..... 2
- *ECHANGE DE VUES*
(Orateurs : M. Petya Obolensky, Mme Isabelle Emmery, Mme Marie Borsu, M. Pierre-Yves Lux, M. Jonathan de Patoul
et M. Matteo Segers, ainsi que Mme Laurence Adam, M. Thibault Galland, Mme Charlotte Lalau, M. Thomas Steygers
et Mme Karin Fontaine, intervenants)..... 7
- *CLÔTURE*..... 15
- *ANNEXE*..... 16

Présidence de M. Kalvin Soiresse Njall, président

La commission plénière est ouverte à 14h05.

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

CONTRIBUER À L'EFFECTIVITÉ DES DROITS CULTURELS AU SEIN DE LA RÉGION BRUXELLOISE

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le président.- Nous aborderons aujourd'hui le thème de la contribution à l'effectivité des droits culturels en Région bruxelloise en commençant par trois exposés. Le premier sera donné par M. Thibault Galland, chargé de recherche et d'animation de la plateforme d'observation des droits culturels de l'asbl Culture et démocratie. Suivront Mme Laurence Adam, directrice, et Mme Céline Galopin, médiatrice culturelle de l'asbl Article 27 Bruxelles, et enfin Mme Laura Mélardy, chargée de communication de l'asbl La Concertation – Action culturelle bruxelloise, M. Thomas Steygers, coordinateur de l'antenne de Neder-Over-Heembeek de la Maison de la création et membre du conseil d'action et projets de La Concertation ainsi que Mme Charlotte Lalau, responsable de la communication du centre culturel Wolubilis et également membre du CAP.

S'ensuivra une discussion avec les députés présents, selon les règles de notre Assemblée : les orateurs mandatés par chaque groupe – au nombre de deux maximum par groupe – disposeront de dix minutes pour exposer leurs idées et les députés indépendants auront trois minutes. Chaque intervenant disposera d'un temps de réponse de quinze minutes. Les répliques, quant à elles, ne pourront dépasser les cinq minutes par orateur inscrit dans l'échange de vues. La conclusion sera aux intervenants avec cinq minutes par orateur.

En tant que président du Parlement francophone bruxellois, je suis très heureux de vous accueillir ici. M. Matteo Segers ne démentira pas l'importance du thème. Je pense que ce débat sera enrichissant !

(Sourires)

Il nous importe de renforcer le lien entre notre institution – la Commission communautaire française – et le secteur associatif, d'instaurer un dialogue permanent et de vous permettre de mener, au sein de notre Parlement, une discussion permettant de sensibiliser les députés à votre travail et aux moyens d'œuvrer à l'efficacité des politiques mises en place par la Commission communautaire française.

Je rappelle que ce que vous direz ici sera suivi par les députés, qui ont le devoir d'assurer un suivi parlementaire. Concrètement, il leur revient de poser des questions et des interpellations, ainsi que de contrôler l'action du Gouvernement en lien avec ce que vous allez nous dire. Vous pourrez donc vérifier si un travail de suivi a été effectivement réalisé par mes collègues et si vos propos ont fait l'objet de débats. C'est la particularité de ces commissions plénières, où l'on ne se contente pas de vous écouter. Ce que vous dites a de l'importance et peut ensuite faire l'objet d'un travail parlementaire.

EXPOSÉ DES INTERVENANTS

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles).- Bonjour et merci de votre accueil. Pour l'asbl Article 27 Bruxelles, je suis accompagnée de ma collègue, Céline Galopin, médiatrice culturelle. Dans le public figurent Iris Marano, médiatrice socioculturelle pour la cellule culture du CPAS d'Uccle, et Marc Stevens, membre actif du collectif Pantographe du CPAS de Forest. Ils sont là pour répondre aux questions par la suite.

Au sein de l'asbl Article 27 Bruxelles, notre travail consiste à lutter contre la précarité en restituant le droit de prendre part à la vie culturelle, ce qui implique d'élaborer des actions, mais aussi de défendre l'exercice d'une vie digne, l'art et la culture.

S'il faut choisir un combat, quel est le bon choix ? La justice ou la santé ? Le droit à un toit ou à se déplacer ? Le droit à la culture ou à la sécurité ? Entre la vie et la mort, pour certains d'entre nous, il n'y a que la survie. Ici, ce que nous voulons, c'est une vie digne pour toutes et tous, et la culture a un rôle à jouer à cet égard. Ce n'est ni le droit à un luxe, ni à un plaisir coupable.

Posons-nous deux minutes. Depuis la nuit des temps, la culture est indissociable de notre humanité. Elle nous constitue individuellement, puisque personne ne naît sans culture, et idéalement, elle se constitue aussi en nous toutes et tous. Préhistoriquement parlant, les fresques pariétales et, historiquement, les mythologies n'avaient pas de prix mais une grande valeur, pour grandir ensemble afin de créer une civilisation.

Aujourd'hui, l'art, l'expression des artistes, se déploie le plus souvent dans des salles de théâtre, de musique ou d'exposition, et la connexion entre toutes et tous s'avère plus compliquée. À Bruxelles, 33 % voire 35 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cela implique qu'il y a trois fois plus de retard scolaire, trois fois plus de chômage, trois ans d'espérance de vie en moins dans les communes les plus pauvres par rapport aux communes les plus riches.

Pour certains, privilégier la sécurité de l'isolement, se concentrer sur les besoins vitaux, vivre heure par heure est un mode de vie. Être privé de vivre des émotions et des sensations positives l'est également.

Prendre du temps pour comprendre sa vie, se projeter, rêver à un autre devenir et orienter activement celui de la société, peut sembler réservé à d'autres.

Inscrire l'art et la culture dans la lutte contre la précarité, c'est lutter pour l'accomplissement des droits humains au service de la personne et de la collectivité. C'est plus de connaissance, de liberté, de lien, de conscience, d'autonomie. C'est plus de créativité, de solidarité, de joie, de singularité, de diversité, de résistance.

Prendre part à la vie culturelle, c'est un droit universel inaliénable et interdépendant des autres droits humains. C'est l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et c'est aussi l'article 23 de notre Constitution.

L'équipe d'Article 27 Bruxelles relie des organisations sociales et culturelles, des personnes subissant une

situation de précarité, des artistes et des pouvoirs publics. Les différents acteurs de ce qui est devenu aujourd'hui un véritable réseau de coopération viennent donc d'univers parfois très éloignés.

Cependant, c'est ensemble que nous organisons depuis 25 ans le recours au droit de toutes et tous à Bruxelles de prendre part à la vie culturelle. Action et réflexion structurent et innovent des pratiques sociales ou culturelles, déployant un champ de médiation au service des droits humains.

Avec nos 304 partenaires sociaux, nous pouvons décaler la culture vers les gens. Ils sont actifs dans les secteurs de l'aide sociale, de l'alphabétisation, de la formation, de l'aide à la jeunesse, du développement communautaire, des CPAS, de la santé mentale, des centres d'hébergement, etc.

Nos 217 partenaires culturels voient en nous la possibilité de s'ouvrir aux personnes en situation de précarité. Nous comptons 51 partenaires actifs dans les arts de la scène, 14 centres culturels, 43 musées et lieux d'exposition, 22 salles de concert et 17 cinémas.

Notre dispositif le plus connu permet au spectateur de payer 1,25 euro par entrée. Comment ? Les opérateurs culturels nous offrent un prix réduit. Ce prix, nous le remboursions avec les moyens financiers que nous allouent les pouvoirs publics – notre asbl ayant été reconnue par la Commission communautaire française à travers notre convention pluriannuelle culture 2023-2027 –, et à travers des cotisations sociales provenant des associations sociales.

D'une part, les partenaires culturels trouvent dans Article 27 une possibilité d'accomplir le volet social de leur mission. D'autre part, les partenaires sociaux voient dans la culture une dimension à restituer aux personnes subissant une situation de précarité, susceptible de les soutenir dans leur vie, au-delà des missions que les mêmes partenaires sociaux poursuivent, qui vont de l'aide de base – se nourrir, se vêtir, se doucher, se loger, se soigner – à une diversité d'accompagnements comme l'accueil d'urgence, l'accueil psychosocial, l'accompagnement juridique et la formation, l'autonomisation des personnes, la citoyenneté et la lutte contre l'isolement.

Pour accéder à l'offre, nous avons mis en place un dispositif partant donc du ticket « Article 27 », proposant un tarif unique, une simplicité de fonctionnement. Il donne un accès régulier à l'ensemble de l'offre que nous voulons diversifier. C'est pourquoi on y trouve du cinéma, du théâtre, de la danse, des expositions, etc. Pour nous, il était également fondamental d'amener l'offre culturelle dans les lieux de vie des gens. Dès lors, nous communiquons le plus clairement possible avec nos associations sociales partenaires, par le biais d'un ensemble d'outils. En 2023, pas moins de 60.000 tickets auront été utilisés.

Mme Céline Galopin (médiatrice culturelle de l'asbl Article 27 Bruxelles). - Outre le ticket, pour contourner les autres freins dans l'accès à la culture, nous créons et nous développons des dispositifs afin de faire émerger des représentations de la culture et rétablir le lien avec sa propre culture et celle des autres. Ces outils sont multiples : photolangage, silhouette et portrait culturels, atelier philo, atelier d'écriture, conte des explorateurs de la culture (destiné aux enfants). Ils sont utilisés

régulièrement avec nos différents publics et travailleurs sociaux.

Nous mobilisons aussi nos partenaires culturels afin de valoriser et développer la médiation culturelle par des actions concrètes autour des œuvres. Ces actions facilitent l'appropriation des enjeux qui traversent les œuvres, qu'ils soient sociaux, politiques, économiques ou environnementaux. De plus, cela permet de se sentir « chez soi » dans les lieux et légitime à partager son regard sur le monde.

Nous nous appuyons en partie sur les dispositifs suivants : rendez-vous de la médiation, initiations à l'art contemporain, ID ado, etc. En 2022, nous avons enregistré plus de 2.000 sorties dans ces cadres.

Restituer les outils de production artistique aux personnes en situation de précarité, c'est restaurer la possibilité de devenir auteur, donc de faire entendre sa voix et dès lors, de devenir visible.

Au sein de collectifs réunissant des médiateurs socioculturels et des artistes, nous développons des processus où chaque personne a l'occasion de construire individuellement et collectivement une représentation du monde, de lui donner forme, de la confronter à son environnement, de la présenter dans l'espace public et, par là, de prendre part à la vie culturelle de Bruxelles ainsi que de l'améliorer.

Par souci d'équité, de valorisation des diversités en place dans les groupes et d'« encapacitation », les dispositifs tels que comités, parcours culturels et les ateliers artistiques s'ancrent dans des dynamiques participatives de communication non violente. Les traces de ces ateliers sont valorisées par le biais de scènes ouvertes dans des lieux culturels. Nous avons développé 25 projets de ce type l'année passée.

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles). - Pour engranger ces résultats, notre travail se tisse au quotidien, au cœur du réseau et à différents niveaux : mobilisation institutionnelle, mobilisation des équipes, des médiateurs culturels émanant des partenaires culturels et des médiateurs socioculturels émanant des partenaires sociaux. Ce travail se fait par le biais d'actions propres à chacune des organisations. Nous établissons des conventions, sensibilisons et formons des personnes relais et développons un travail de sensibilisation à la culture avec les équipes elles-mêmes. Nous réunissons en outre nos partenaires par champ d'action – côté social ou côté culturel – et par type de secteur, jeunesse, artistes ou futurs professionnels.

En fonction de leurs demandes ou suivant nos propres diagnostics, nous organisons des formations à la médiation culturelle, des groupes de travail et des interventions. L'an dernier, nous avons organisé 15 journées de formation et 251 rencontres avec nos partenaires sociaux et 227 avec nos partenaires culturels.

Le travail de notre équipe de treize personnes s'enracine dans le terrain et compte neuf médiateurs culturels « Article 27 » en lien avec les associations sociales, en vue de personnaliser et d'adapter la collaboration avec les équipes, les directions, les publics et tous les outils qui viennent d'être exposés.

Par ailleurs, notre mission se fait aussi en réseau avec les membres des organisations culturelles partenaires qui se sont regroupées en autonomie pour former un groupe

Article 27 (le G 27), afin de réaffirmer le droit à la culture. Avec ces associations, nous développons des interventions et des formations qui incluront la communication non violente et la dynamique participative dont Céline Galopin a déjà parlé. L'idée est de se rassembler pour construire le droit à la participation culturelle de toutes et tous.

Une fois par an, notre réseau coordonne un travail global de médiation culturelle lié à la lutte contre la précarité. Aux enjeux que je viens de citer s'ajoutent, dans ce cadre, les métiers, la notion de citoyenneté, la diversité et le développement de la participation culturelle. Le tout est consigné dans les publications du « Réseau en réflexion ». Nous vous en avons apporté deux exemplaires. La dernière édition concernait le non à l'effacement du collectif et l'avant-dernière vous était particulièrement destinée puisqu'elle traitait du regard sur la médiation culturelle, « Culture pour toutes et tous à Bruxelles ».

Il s'agit donc de mettre en valeur le travail que nous faisons quotidiennement et de manière accrue avec notre réseau. En effet, vous aurez compris que l'asbl Article 27 Bruxelles n'est pas qu'une équipe de treize personnes, c'est un ensemble de personnes mobilisées. Nous sommes donc également présents sur les réseaux sociaux tels que TikTok, afin de toucher les gens.

Aujourd'hui, nous voulons vous expliquer en quoi tous nos dispositifs conviennent à un ensemble de personnes présentes au sein d'associations sociales avec lesquelles nous faisons des partenariats. Or, il y a également des personnes invalides ou retraitées, des femmes seules avec enfants à charge, des personnes en situation de précarité financière qui n'ont pas accès aux tickets, car elles ne fréquentent pas d'associations sociales.

Dans la convention que j'évoquais tout à l'heure, nous nous sommes fixé pour objectif de travailler avec vous, parlementaires, sur la mise en œuvre d'un tarif social culturel à destination des bénéficiaires de l'intervention majorée. Nous voulons faire baisser ce tarif social ici à Bruxelles et voir quelles seraient les possibilités à cet égard en Wallonie. Au sein de notre asbl, nous espérons que vous serez ouverts à cette question et que nous pourrions réfléchir ensemble à l'application d'un tarif similaire à la STIB, d'un tarif social relatif à l'électricité, etc.

Merci pour votre écoute.

(Applaudissements)

M. Thibault Galland (chargé de recherche et d'animation de la plateforme d'observation des droits culturels de l'asbl Culture et démocratie).- Je vous remercie pour votre invitation. Je remercie également Magali Plovie, car c'est grâce à elle que nous sommes là aujourd'hui, à la suite d'échanges sur les commissions délibératives et de son intérêt pour les missions de la plateforme, plus généralement auprès de Culture et démocratie, une association d'éducation permanente qui fête ses 30 ans.

Mon intervention s'articulera en deux parties pour la rendre plus interactive, entrecoupée par l'exposé de La Concertation. Je remercie toutes les personnes présentes, vous-mêmes, les représentants de La Concertation, ainsi que ma collègue Maryline Le Corre, coordinatrice de Culture et démocratie. Je remercie aussi le centre culturel d'Evere, L'Entrela', avec Karin Fontaine, sa directrice, et Malika Bouhjar, la chargée de programmation et médiation culturelle, qui pourront compléter notre intervention.

Pour rester en lien avec l'intervention de l'asbl Article 27 Bruxelles, qui montrait comment la question des droits culturels est ancrée dans les droits plus fondamentaux et les droits humains, comment ces enjeux culturels sont ancrés dans la question du droit d'accès et de participation à la vie culturelle, il est important de poser le débat, car les droits culturels sont aussi une affaire juridique et de spécialistes.

En Belgique francophone, et même en Belgique plus généralement, l'article 23 de la Constitution, ainsi que les articles 22 et 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous donnent des clefs pour comprendre ce que sont ces droits culturels. Le droit à la culture a notamment été formulé, réfléchi et travaillé par Céline Romainville, une juriste qui a beaucoup suivi l'association et la mise en place de la plateforme pour laquelle je travaille.

Il existe aussi d'autres référentiels plus internationaux, qui n'ont évidemment pas la même force de contrainte, tels que la déclaration de Fribourg. Celle-ci est notamment mentionnée dans le plan culturel pour Bruxelles de la Commission communautaire française. Il s'agit de voir comme tout cela se tisse pour essayer de comprendre ce que sont ces droits-créances qui demandent nécessairement un financement pour être mis en œuvre.

La mise en œuvre des droits culturels est une question que je suis de près avec les centres culturels. Au niveau décentralisé, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les centres culturels ont en effet été les premiers à être appelés à contribuer à l'effectivité des droits culturels. Certes, ils œuvraient déjà dans ce sens, de même que d'autres secteurs : l'éducation permanente, la jeunesse, la lecture publique, etc. Nous n'avons pas attendu le décret de 2013 relatif aux centres culturels pour y travailler, mais une responsabilité décentralisée a été définie. J'y reviendrai.

Pour en venir au terrain, il est intéressant de montrer que les centres culturels constituent des « ensembles de territoire », des endroits qui connectent entre elles des initiatives émanant de différents secteurs. Ils sont des acteurs centraux – ce qui leur vaut peut-être leur nom. Ce décret les amène encore plus à travailler avec les populations et non sur elles. Il importe aussi de parler de « populations » et non de « publics ». Les approches vis-à-vis de ces deux destinataires ne sont pas nécessairement contradictoires, mais elles sont différentes. Par conséquent, ce travail avec les populations, par des actions culturelles qui mobilisent des fonctions telles que la médiation ou la diffusion de spectacles, mais aussi de type mobilisation citoyenne et projets citoyens, donne aux centres culturels un rôle de catalyseurs. Ils sont en effet impliqués dans les territoires avec lesquels ils travaillent. Les témoignages de travailleurs de terrain montrent qu'il est difficile de prendre du recul par rapport aux réalités auxquelles nous sommes confrontés, qui nous marquent. Travailler dans un centre culturel change l'être humain.

Les centres culturels exercent leur mission aux niveaux local, régional et européen. Ainsi, la photo projetée illustre une action que j'ai suivie avec le centre culturel d'Anderlecht, Escale du Nord, dans le cadre d'un projet Erasmus+.

Je donnerai très rapidement un exemple. L'Entrela', le centre culturel d'Evere, que je suis depuis deux ans dans ses recherches – entamées il y a cinq ans – est singulier, presque atypique. Il répond à une absence, ou du moins à la pauvreté du tissu associatif dans la commune. Ce centre culturel se développe d'année en année, avec une

diversité de pôles d'action : cohésion sociale, cours d'alphabétisation et de français langue étrangère, espace public numérique, etc. Sa directrice, Karin Fontaine, organise de main de maître ces différents pôles, avec une grande inventivité dans les pratiques, en observant les réalités dans d'autres endroits, pour contribuer à l'effectivité des droits.

Au passage, on peut mentionner que la réalité administrative de ce travail sous plusieurs pôles implique une certaine charge de justifications, à travers différents décrets, différentes temporalités, etc. Il faut en tenir compte.

Une action proposée par ce centre culturel illustre bien cette transversalité entre les pôles qui sont associés aux actions : celle des potagers citoyens mis en place dans la commune d'Evere, notamment dans le quartier Platon. Ce dernier est devenu un quartier durable, en s'associant avec le projet de cohésion sociale, qui est rattaché au centre culturel, mais aussi à la société de logements sociaux Everecity. Le but est d'aboutir à un travail communautaire social. Des chartes ont été mises en place avec les citoyens, incluant une réflexion sur l'alimentation durable et l'aide alimentaire. Ce que l'on produit dans le potager peut aussi pallier une certaine précarité et apporter du réconfort, notamment par le biais de la préparation d'une soupe populaire.

Ce projet est pérenne. Cela fait un certain temps qu'il est en place et, au fil des années, les chargés de projets ont pu témoigner de l'« encapacitation » et du pouvoir d'agir accru des participants qui se mobilisent sur la thématique de l'alimentation, en allant jusqu'à participer à des concertations sur l'aide alimentaire au niveau régional bruxellois, avec la Fédération des services sociaux (FDSS).

Le décret s'ancre dans un héritage des politiques culturelles : celui de la démocratisation de la culture, que nous avons abordée avec l'asbl Article 27 Bruxelles, et de la démocratie culturelle, qui comporte l'idée de la mobilisation citoyenne. Le décret recentre cette action par le biais des référentiels des droits culturels. Non sans difficultés, puisque le texte n'est pas toujours très clair en ce qui concerne les définitions des droits culturels.

Au niveau des centres culturels, il est intéressant de constater que le décret a permis une certaine légitimité des actions, en justifiant par des droits les actions qui étaient déjà en place. Il a aussi pu être pris comme une difficulté supplémentaire, mais fournit en tout cas l'occasion de prendre du recul, d'évaluer les actions et de les approfondir, de sortir sur le terrain, notamment. La place de l'humain et son pouvoir d'agir au sein de son environnement sont les pivots de cette démarche.

Mme Laura Mélardy (chargée de communication de l'asbl La Concertation – Action culturelle bruxelloise). - Je vais représenter mes collègues, M. Lapo Bettarini, directeur, et Mme Lara Lalman, responsable du conseil d'action et des projets de La Concertation, qui regrettent vivement de ne pas pouvoir être présents pour cause de maladie. Je vais donc lire le texte que M. Bettarini avait préparé pour l'occasion.

La Concertation est un animal un peu bizarre dans le zoo associatif bruxellois. Petit réseau rassemblant les centres culturels bruxellois agréés, ainsi que plusieurs associations bruxelloises issues de plusieurs secteurs, La Concertation a deux objectifs principaux.

Le premier est de renforcer le lien entre ces associations membres, contrer leur isolement institutionnel, la distance qui s'installe quand on travaille dans des secteurs, des décrets, des financements, des publics et parfois des langages institutionnels différents, via surtout des projets d'entraide mutuelle, de partage d'outils, d'expériences et des activités de réflexion et d'analyse du territoire commun à tous nos membres.

Le deuxième objectif est de promouvoir des actions concrètes, des projets de terrain à l'échelle de Bruxelles, en s'appuyant sur les expertises des membres ainsi que sur les forces vives de Bruxelles pour renforcer les droits culturels de sa population dans l'optique de la faire sortir de plusieurs formes d'isolement : numérique, social, économique, culturel, etc.

Mais qu'en est-il des droits culturels ? Pour La Concertation, il s'agit de renforcer les droits culturels des citoyens de Bruxelles et de l'ensemble des professionnels de son réseau de membres. En effet, la mise en œuvre de nos projets exige par méthode et par volonté que le renforcement des droits culturels ne soit pas seulement un objectif du projet X ou de l'activité Y, mais aussi la ligne directrice caractérisant chaque activité dès sa conception, en prenant également en compte les droits culturels des personnes qui conçoivent les projets, les travailleurs de la culture et des arts, et ce, dès la phase de conception. Également lors de la définition des parties prenantes, des partenariats, des collaborations, lors de la coconstruction, voire du financement du projet, de sa mise en œuvre, des effets du projet, à court, moyen et long termes, de son évaluation, de son suivi et de son articulation avec d'autres activités.

C'est ainsi que nous interprétons les droits culturels dans le cadre de la coopération à l'échelle régionale, mais aussi à une échelle plus large, c'est-à-dire nationale, européenne et internationale, où La Concertation est souvent impliquée.

Comment cela se traduit-il concrètement ?

Je vais passer la parole à ma collègue Mme Charlotte Lalau, qui fait partie du conseil d'action et projets qui, au sein de La Concertation, rassemble nos membres pour ensemble mener des projets qui font du lien entre le local et le régional à Bruxelles.

Mme Charlotte Lalau (responsable de communication du centre culturel Wolubilis et membre du CAP). - Merci Laura pour cette introduction au pied levé.

Je vais revenir sur le projet Nos retrouvailles, le premier que nous ayons mené avec le conseil d'action et projets. Nous l'avons pensé et conçu en 2020, en pleine crise sanitaire, et il a été réalisé en 2021. L'idée était de se retrouver, de permettre aux Bruxelloises et aux Bruxellois de partager leur vécu et leur parole sur Bruxelles par le biais de projets pluridisciplinaires.

Nous avons commencé par des cartes postales manuscrites. Au total, plus d'une centaine de cartes ont été rédigées et envoyées avant de circuler dans Bruxelles. L'idée était de permettre aux Bruxellois de parler de leur quartier, de leur commune, de leur rue, de quelque chose qu'ils trouvaient beau et qu'ils avaient envie de transmettre à des personnes qui n'avaient peut-être pas l'envie de venir vers eux ou de découvrir leur commune.

Ensuite, nous avons eu cinq cartes blanches vidéo. Des jeunes de 12 à 25 ans les ont réalisées dans le but de

montrer leur Bruxelles fictionnel, d'exprimer leurs rêves et leur réalité. Par ailleurs, un projet qui m'a tout particulièrement occupée est celui des cartes postales sonores. Il a été réalisé par quatre artistes différents ayant été en contact avec des enfants de l'hôpital Saint-Pierre, des participants au potager du Réseau Norwest, des dames âgées participant aux ateliers tricot, ou encore des habitants de Woluwe-Saint-Lambert rencontrés lors de déambulations dans l'espace public.

Ces projets n'ont pas seulement été réalisés en instantané ; ils ont également été diffusés lors de manifestations culturelles d'ampleur telles que la fête de l'Iris, les Fêtes romanes ou la fête de saison de la Venerie place Keym. Autant d'occasions qui ont réuni énormément de public désireux de se rencontrer et de passer un bon moment, d'écouter des cartes postales, voir des vidéos ou recevoir des petites cartes.

Nous avons également pu entendre les cartes sonores sur les ondes des matinales de Cherry Radio, de Radio Panik ou de Radio Campus. En fait, le projet Nos retrouvailles est intéressant parce qu'il transporte la parole des Bruxellois, qui ont exprimé avec force, mais aussi avec justesse, la diversité et la richesse de Bruxelles.

Je dirais en particulier que le projet Nos retrouvailles porte en lui la genèse de quelque chose de très précieux, à savoir une conception de projet en intelligence collective, comme ça a été le cas du projet Pause/Pose qui nous a occupé cette année, et dont mon collègue Thomas va vous parler plus en détail.

M. Thomas Steygers (coordinateur de la Maison de la création NOH et membre du CAP).- Le second projet du CAP, également pensé et réfléchi en intelligence collective par tous les membres actifs, s'appelle « Pause/Pose ».

Après de nombreuses réunions de réflexion s'étalant sur toute l'année 2022, la thématique arrêtée fut tout d'abord celle du droit à la pause, de la décélération, qu'elle soit imaginée comme un arrêt dans la fureur du quotidien ou une prise de position contre la marche frénétique du monde économique. Toutefois, nous nous sommes rendu compte que tous les individus n'avaient pas droit à la pause de façon égale. La thématique fixée fut plutôt celle du droit que tout un chacun a de reprendre son souffle.

Nous avons ainsi imaginé des interventions dans l'espace public, lors desquelles nous irions proposer aux passants de s'arrêter quelques minutes en notre compagnie, le temps d'un dessin, le temps d'une pause. Un appel à projets a été lancé et nous avons reçu la candidature de plus de 100 artistes et collectifs d'artistes. Notre choix s'est arrêté sur le collectif Patrimoine à roulettes, un collectif dont le cœur du travail est d'aller à la rencontre des gens avec des propositions créatives. Notre projet d'intervention dans l'espace public a finalement été conjointement peaufiné et mis en application au printemps 2023.

Le dispositif était très simple et s'installait sur cinq lieux répartis sur tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale : Simonis, place Flagey, place Albert, place Verboekhoven et place de la Monnaie. Il s'agissait d'un dispositif très simple, composé de quelques tonnelles, quelques tables, quelques chaises, des calepins et de l'encre de Chine. Une proposition était faite aux passants : « Arrêtez-vous un instant, venez prendre la pose et nous tirons votre portrait. Pendant ce temps, racontez-nous comment vous faites, dans votre vie de tous les jours, pour prendre du temps pour vous. » À chaque sortie dans

l'espace public, nous avons rencontré entre 150 et 200 personnes, de tous âges et de toutes professions.

La réalité quotidienne des passants s'est donc invitée sous nos tonnelles. Nous avons collecté plus de 500 dessins et témoignages. Nous avons été assez marqués par le fait qu'énormément de personnes nous ont appris qu'elles n'avaient pas du tout de temps pour penser à elles-mêmes. Nous avons ensuite sélectionné parmi cette quantité phénoménale de portraits et de dessins ceux que nous allions mettre en avant. Ceux-ci ont été choisis pour leur originalité, mais également pour la représentativité de tous les types de visages et de récits de vie.

Ces témoignages et ces portraits ont alors été transférés sur de la vaisselle et directement installés dans un salon de thé ambulancier. Ce salon est donc le résultat de toutes ces interventions et a été présenté aux passants sur les cinq lieux publics investis lors de la première phase du projet, ainsi qu'à la Maison de la création NOH. Il s'agissait vraiment de recréer un lieu où nous pourrions proposer au public de s'arrêter afin de découvrir les visages et les morceaux de vie de leurs voisins ; un espace-temps où s'approprier l'exposition concrètement, mais aussi créer du lien, s'interroger sur ce qui fait patrimoine sans en avoir l'air, et une manière douce de se réapproprier l'espace public pour s'y poser là où ce n'est pas souvent possible pour tout le monde.

Finalement, en quelques mots, c'est s'arrêter, regarder autour de soi, prendre soin de soi et prendre du temps pour soi, surtout.

Mme Charlotte Lalau (responsable de communication du centre culturel Wolubilis et membre du CAP).- Pour conclure, j'aimerais revenir sur plusieurs éléments. Les projets « Nos retrouvailles » et « Pause/Pose » sont portés par les artistes et animés d'une qualité artistique, mais ils sont aussi conçus pour les parties prenantes, c'est-à-dire les acteurs du réseau de la concertation, ainsi que les participants et participantes à ces projets d'exercice des droits culturels.

Nous avons nous-mêmes expérimenté les droits culturels dans la conception des projets, et les participants les ont expérimentés dans la réalisation des projets. Les droits culturels sont transversaux à l'entièreté des projets portés par le conseil d'action et projets.

Après « Nos retrouvailles » et « Pause/Pose », il s'agit à présent d'évaluer cette deuxième édition et d'entamer la réflexion sur la suite, avec mes collègues membres de l'équipe.

Je tiens à vous remercier pour votre écoute, Mesdames et Messieurs les députés.

(Applaudissements)

M. Thibault Galland (chargé de recherche et d'animation de la plateforme d'observation des droits culturels de l'asbl Culture et démocratie).- Nous n'avons pas encore vraiment compris ce qu'était la Plateforme d'observation des droits culturels. Nous avons pu voir des exemples de projets menés et suivis dans le cadre d'une réflexion sur les droits culturels, leur mise en œuvre et leur effectivité.

La plateforme existe depuis cinq ans. Il y a deux conventions et une dizaine de centres culturels qui sont suivis, dont deux ou trois à Bruxelles et les autres sur le reste du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette plateforme a pour missions, en collaboration avec les centres culturels partenaires, de chercher à questionner et à problématiser l'exercice des droits culturels et l'effectivité mise en place, dans le cadre d'une recherche participative.

Une autre mission de la plateforme consiste à valoriser et à faire circuler toutes les initiatives mises en place, non seulement au niveau local, mais aussi au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'au niveau international, notamment avec le Groupe de Fribourg.

En ce qui concerne les résultats de recherche, la première convention – de 2019 à 2021 – portait essentiellement sur les moyens d'observer et d'évaluer l'effectivité des droits culturels. Nous avons pu en déduire l'existence de signaux de progression et des actions qui renforceraient – et d'autres qui ne renforceraient pas – l'effectivité des droits culturels. Le temps qui m'est imparti étant restreint, nous pourrions en parler par la suite.

Il existerait donc des leviers et des freins à l'effectivité des droits culturels, ainsi que l'a précisé ma collègue de l'asbl Article 27 Bruxelles. Pour la période 2022-2025, il s'agit d'une convention en deux phases. Une convention qui, sur la base de toutes les recherches menées pendant trois ans, a pour objectif de produire, en collaboration avec tous les acteurs, des outils devant permettre d'approfondir différentes pistes de recherche.

Parmi ces pistes figure la réflexivité, autrement dit les moyens de faire communiquer ces référentiels de droits culturels avec les pratiques et de faire en sorte que les pratiques remontent vers les référentiels. Il s'agit d'établir un véritable dialogue, d'examiner ce que les outils changent dans la pratique et, de manière plus générale, de voir quelle est l'effectivité que nous mettons en place et quels sont les modèles qui viendront baliser l'action culturelle créée. Ajoutons à cela la production de livrables et une optique de formation à venir ultérieurement.

Enfin, nous collaborons activement avec les centres culturels et organisons notamment des journées d'échange extrêmement riches, au cours desquelles nous partageons les suivis et les pratiques. Dans ce contexte, les droits culturels ont été posés comme la boussole des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'indique le rapport de 2020 rédigé par le cabinet de la ministre Bénédicte Linard et intitulé « Un futur pour la culture ».

Nous n'avons pas attendu ce rapport et le décret de 2013. Une multitude d'actions et d'orientations inscrites dans les autres décrets tendaient déjà vers les référentiels des droits culturels. Depuis lors, on assiste à la diffusion de ces référentiels dans les décrets. Des révisions décrétales, notamment le décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène en 2022, ou le décret renforçant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'été 2023, nomment ce référentiel. Tous ces éléments indiquent que quelque chose se passe au niveau juridique et des politiques culturelles.

Les différents axes du plan culturel pour Bruxelles de la Commission communautaire française traduisent également ce référentiel. La définition de la culture fait d'ailleurs mention de la déclaration de Fribourg sur les droits culturels et le droit à la culture, et de l'article 23 de la Constitution.

Tel est le contexte dans lequel nous nous inscrivons. Il s'agit cependant de définir concrètement ce que nous en faisons sur le terrain et ce que nous faisons remonter des opérateurs. Or, ceux-ci expriment le besoin de pouvoir s'approprier les notions auxquelles les droits culturels renvoient, d'analyser leurs pratiques, de mettre en place des outils et des méthodologies et de réfléchir et s'interroger, à partir de ces notions.

Ce besoin s'exprime également en matière d'outillage et de méthodologie, de temps de mise en dialogue et d'échange sur les pratiques. La plateforme d'observation des droits culturels – et, plus largement, Culture & Démocratie – tentent de répondre à ces besoins à travers une optique de formation des équipes et de suivi et d'accompagnement, pour outiller les travailleurs de terrain, intensifier l'action et l'effectivité des droits culturels et les décloisonner progressivement, au-delà des centres culturels. Pour ce faire, le soutien financier de la Commission communautaire française est indispensable.

Je vous remercie pour votre attention et de nous avoir conviés au Parlement francophone bruxellois.

(Applaudissements)

ECHANGE DE VUES

M. le président.- Je vous remercie tous pour vos riches exposés. Ils plantent le décor.

Je vais donner la parole aux groupes politiques, qui vont s'exprimer sur ce qu'ils ont entendu. Comme le veut la tradition, je commence par l'opposition.

M. Petya Obolensky (PTB).- Je devrai m'absenter pour participer à une réunion de mon groupe et je ne serai donc pas là pour entendre vos réponses. J'en suis désolé. Je visionnerai l'enregistrement en fin d'après-midi.

Votre exposé me touche fort, parce que je viens de ce secteur. En effet, je suis un travailleur social qui a été élu au Parlement il y a quatre ans. Par ailleurs, toute sa vie, mon père a travaillé aux Jeunesses musicales. Son combat était de rendre accessibles la musique classique, l'opéra, le théâtre – autrement dit tout ce qui est souvent considéré comme les arts de l'élite –, notamment dans les écoles. C'est donc vraiment un sujet que j'ai dans les tripes. J'ai travaillé dans les projets de cohésion sociale, en santé communautaire, et je me demande parfois si, malgré les galères et le fait qu'on y est payé au lance-pierres – je touchais 1.300 euros par mois –, je n'ai pas envie de retourner dans ce secteur pour son contact privilégié avec le réel et la première ligne.

Nous sommes dans une période de crise systémique, très grave, profonde et multifactorielle. Le système est juste basé sur l'argent et tout tourne autour de cela. Si on a de l'argent, on fait du profit et il n'y a pas de problèmes. Dans la logique un peu néolibérale qui a gagné la bataille des idées, il est souvent considéré que le secteur culturel n'est pas utile et n'est que du luxe ou de l'amusement. Je pense le contraire. En conséquence, le soutien des politiques publiques au secteur culturel est absolument décisif.

Nous avons bénéficié de brèches à la période de la Covid-19, puisque quelques subsides ont pu être octroyés, notamment à votre secteur, lui permettant de sortir d'une profonde austérité. J'ai cependant l'impression que c'était surtout pour permettre aux gens de garder la

tête hors de l'eau. Sur le terrain, cela reste extrêmement difficile. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de combats dans le secteur culturel. Je me souviens notamment de l'occupation du Théâtre royal de la Monnaie.

Maintenant, peu de temps après ces crises, cela reste difficile pour tout le monde. Quoi qu'il en soit, ces politiques ont notamment permis d'ouvrir des places de crèches et des écoles, mais ce n'est pas suffisant.

J'ai un peu peur, car hier, au niveau européen, les familles politiques traditionnelles ont décidé de renforcer l'austérité. Un poste de commissaire à l'austérité sera peut-être même créé. L'austérité a l'air technique, mais c'est la réponse politique à la question de savoir qui paie la crise. Il n'y a pas 36 solutions : soit ce sont les responsables, c'est-à-dire les très grandes fortunes, les spéculateurs et ceux qui se font beaucoup d'argent dans l'armement, le secteur pharmaceutique, etc. Ces gens n'ont jamais fait autant de bénéfices dans l'histoire de l'humanité. Soit on fait payer les travailleurs au sens large, les personnes qui sont au bas de l'échelle dans la société.

J'espère me tromper mais je crains que nous n'ayons pas encore vu le pire dans ce qui nous attend. Des sommes importantes sont affectées à l'armement. Donc, de l'argent, il y en a. Je plaide dès lors pour un refinancement massif du secteur culturel et j'espère que d'autres me rejoindront au sein de ce Parlement. Aimé Césaire disait que la culture est tout ce que l'homme a inventé pour rendre le monde vivable. Comme le disait M. Galland, les droits culturels doivent faire partie des droits humains. C'est parfois la seule chose qui nous reste. J'ai fait beaucoup de théâtre avec des jeunes dans des quartiers populaires de Schaerbeek ou Molenbeek-Saint-Jean et je suis bien placé pour savoir que des talents incroyables naissent lorsqu'on leur tend la main. Sinon, ils risquent de prendre une autre voie.

La culture reste encore trop souvent réservée à une élite, même si de nombreux centres et espaces culturels font un travail incroyable. Ils méritent le respect, d'autant qu'ils travaillent avec des bouts de ficelle et des subsides très conditionnés qu'il faut renouveler chaque année. Tout le cadre dans lequel nous évoluons à la Commission communautaire française est compliqué. Nous devons nous battre tous ensemble pour un refinancement structurel, une sorte de « plan Marshall » pour le secteur culturel.

Avec le PTB, nous serons présents pour relayer vos revendications. J'ai pris vos documents et entendu ce que vous disiez sur le tarif social culturel. Personnellement, je n'assure pas directement le suivi de ces dossiers, mais le sujet me touche et je relaierai votre message, même si je suis désolé de devoir quitter la commission dès maintenant.

Mme Isabelle Emmerly (PS).- De très nombreux acteurs sont présents aujourd'hui dans le public, alors qu'ils sont acteurs, puisque nous les avons entendus.

Tout d'abord, je voudrais m'associer à la présidence pour vous remercier d'avoir répondu présents à l'invitation du Parlement et de nous faire part de votre travail. Néanmoins, quand nous vous entendons, nous avons vraiment l'impression que cela va au-delà d'un travail et qu'il s'agit d'un véritable engagement, pour ne pas dire un sacerdoce. Je vous en félicite car vous constituez vraiment une équipe formidable pour appuyer cette thématique qui nous occupe cet après-midi, à savoir l'accès à la culture.

Personnellement, à l'instar de nombreux de mes collègues, je suis convaincue qu'on ne parle pas suffisamment de culture et qu'on n'y accorde pas suffisamment d'importance. En effet, que serait ma vie ou notre vie sans les artistes et sans tous les projets qu'ils créent ? Les artistes embellissent notre vie. La culture nous aide à comprendre le monde, voire à être meilleurs, meilleurs en société, meilleurs avec notre entourage. Il est donc primordial d'aider ce secteur et d'y prêter attention.

Monsieur le Président, chers collègues, il ne me semble pas que nous ayons souvent parlé de culture au sein de cette institution pendant la présente législature, même si nous avons voté quelques textes importants afin de pérenniser certains acteurs. Je pense notamment au règlement relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en matière de culture.

Il est en effet épuisant, pour les acteurs, de devoir répondre systématiquement à des appels à projets et de se remettre en question, sans bénéficier d'un soutien pérenne.

Nous avons aussi entendu des demandes de soutien financier. C'est le nerf de la guerre. Je voudrais vous entendre compléter votre propos sur certaines difficultés que vous rencontrez dans la mise en route de vos projets, notamment à l'égard de publics particuliers. Certains d'entre eux sont-ils plus difficiles à accrocher ou à faire participer que d'autres ? Avez-vous des éléments d'information plus fins à ce sujet ?

Parmi les publics, il en est un qui est plus « captif » en raison du cadre scolaire. Je sais que La Concertation est partie prenante du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Je souhaiterais donc vous entendre sur cet aspect plus particulier.

Qu'en est-il des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'espace public ? On n'a pas besoin d'aller chercher les gens, puisqu'ils sont là.

Pour conclure, il y a toute la question de la mobilité dans l'accès aux droits culturels. On sait que les publics moins privilégiés, en situation socioéconomique plus difficile ou habitant les quartiers les plus populaires ont des difficultés à s'extraire de leur lieu de vie. S'il est vrai que l'accès à la culture doit se travailler par la proximité, je pense aussi qu'il faut amener les publics à bouger et à aller voir autre chose que les lieux dans lesquels ils vivent. Quand on interroge les publics de certains quartiers denses et populaires, on se rend compte qu'ils aimeraient souvent qu'on amène toutes les activités dans leur quartier. C'est peut-être pratique pour certaines animations, mais il peut aussi s'avérer intéressant de les extraire de leur quartier et de les emmener dans des lieux plus prestigieux, à la rencontre d'une culture plus internationale.

Enfin, je voudrais aborder le cloisonnement de certains publics. Il est parfois difficile de les attirer vers des projets qui ne leur ressemblent pas culturellement. S'il est intéressant d'avoir une certaine diversité, encore faut-il qu'elle aille dans les deux sens et que l'on puisse susciter la curiosité de certains publics vis-à-vis d'autres cultures, qui ne sont pas celles de leurs origines.

Étant moi-même actrice culturelle dans un autre cadre, je sais que lorsque l'on fait de la programmation, on n'arrive pas à faire bouger certaines communautés parce qu'elles ne se retrouvent dans ce qu'on leur propose, et c'est regrettable. Qu'avez-vous à dire à ce propos ?

Mme Marie Borsu (Ecolo).- Je voudrais vous poser plusieurs questions en ma double qualité, celle de députée du Parlement francophone bruxellois et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où je siège à titre principal. Je m'y occupe des matières liées à l'enseignement.

Les droits culturels doivent évidemment être accessibles au plus grand nombre. L'enfance et l'adolescence sont des étapes cruciales pour se les approprier, et l'école est donc le lieu où la culture peut toucher le plus grand nombre. On le voit, les jeunes sont à la recherche de sens. Ils ne font pas qu'apprendre, ils sont en train de se développer et l'école doit pouvoir participer à la construction de leur personnalité. Dans le même temps, l'école est l'endroit qui reproduit le plus les inégalités sociales.

Mes questions porteront essentiellement sur le PECA, mis en place depuis peu. Quel regard portez-vous sur les collaborations qui se nouent à ce moment-là, sur les liens entre les acteurs culturels et les écoles ? Quels retours avez-vous sur le déploiement du PECA ? Qu'en est-il des acteurs institutionnels, comme les académies ?

Je voudrais aussi vous entendre sur la mise en œuvre des droits culturels dans des politiques plus transversales. Ils doivent en effet être exercés partout, car ils sont inscrits dans la Constitution.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Quel plaisir de vous avoir parmi nous ! C'est un beau cadeau de pouvoir discuter de droits culturels au sein du Parlement francophone bruxellois.

Peut-on vivre sans art ? Évidemment que non ! Le groupe Ecolo en est convaincu, comme d'autres, mais cela ne suffit pas. Il faut continuer à en parler. On ne peut se passer d'art, car l'art, ou la culture, c'est l'esthétique, c'est le plaisir, mais aussi – en plus d'être un droit fondamental – un moyen de faire évoluer la société. Nous sommes confrontés à des défis énormes, des défis sociaux, environnementaux, climatiques, et il est évident que la société évoluera favorablement grâce aux propositions citoyennes qui émaneront notamment des mobilisations de l'art et de la culture par le biais des droits culturels.

Madame Adam, vous nous avez parlé d'une série d'éléments liés au projet. Nous connaissons très bien le mécanisme des tickets « Article 27 », mais il importe aussi d'aborder deux autres volets, à savoir la médiation culturelle et la mise en action culturelle par les ateliers. Quels sont les enjeux à court, moyen et long termes de l'asbl Article 27 Bruxelles ? Est-il nécessaire d'élargir les partenariats sociaux et culturels ? Faut-il financer davantage les tickets ?

Nous avons déjà eu l'occasion de discuter du tarif social culturel dans un autre cadre. Avez-vous approfondi la question de sa mise en œuvre ?

Je vais regrouper mes questions adressées à Culture et démocratie et à La Concertation. Les différents témoignages montrent que le fait de parler de droits culturels se traduit par une multitude d'approches, de méthodes, de sujets abordés et de résultats, individuels ou collectifs. Tout cela est très riche.

Nous devons pouvoir continuer à défendre cette multiplicité parce qu'il n'y a pas de limites. C'est ce qui est riche, y compris dans le fait de travailler avec toute une

série de publics, notamment ceux qui sont les plus éloignés des arts et de la culture.

Le modèle de L'Entrela', qui travaille avec le logement social, est intéressant, puisque son public est par définition éloigné de celui que nous connaissons habituellement en matière d'arts et de culture. Il est vraiment intéressant de pouvoir élargir le public avec lequel on travaille.

Concernant la plateforme, vous ne parlez que de centres culturels. Est-ce un objectif, donc une demande, ou est-ce votre constat ? J'aimerais avoir plus d'informations sur les résultats, les leviers, les freins et les suites, notamment sur la nécessité d'outiller les professionnels de tous les secteurs, mais aussi les responsables politiques. Cela me semble évident, mais il faudra sans doute organiser une audition complète sur les résultats de ce rapport. Peut-être en aurons-nous l'occasion en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous nous dire quelles sont les perspectives ? Nous ne manquerons pas de défendre la nécessité d'en parler.

Les enjeux des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif ont été rapidement abordés à l'occasion de la question du multisubventionnement ou du multiagrément (le modèle de L'Entrela'), mais de très nombreuses associations sont concernées par ces enjeux. Au-delà de la difficulté relative au multisubventionnement, souhaiteriez-vous partager d'autres éléments au sujet des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif ? Ce sujet est au cœur de mon travail, de notre travail, et il a récemment fait l'objet d'auditions, notamment avec le Collectif 21 qui aborde ces enjeux. Quelles sont, d'après vous, les priorités à cet égard ?

Par ailleurs, en matière de renforcement des droits culturels, voudriez-vous souligner des points spécifiques dans l'entité dont dépend ce Parlement, c'est-à-dire la Commission communautaire française ? S'il y avait des éléments à travailler en Commission communautaire française pour renforcer l'effectivité des droits culturels, lesquels privilégieriez-vous ?

Je me permets d'élargir un peu le propos, dès lors qu'au-delà d'être des francophones bruxellois, nous sommes Bruxellois. En tant qu'acteurs bruxellois dans une Région bruxelloise qui comprend non seulement une multitude de personnes d'origines et de langues différentes, mais a aussi une deuxième langue officielle, à savoir le néerlandais, collaborez-vous avec vos homologues néerlandophones ?

Comment vivez-vous la nouvelle compétence régionale relative à la politique culturelle bicommunautaire d'intérêt régional ? L'appellation est peut-être un peu lourde, mais il s'agit d'une vraie compétence que la Région bruxelloise pourrait mobiliser davantage.

On en entend beaucoup parler pour deux projets, la « Zinneke Parade » et un autre, sur lequel je souhaiterais vous entendre : le projet « Kanal », mis en œuvre dans le cadre de cette politique culturelle bicommunautaire d'intérêt régional. Comment voyez-vous ce projet, vous qui militez pour le renforcement des droits culturels, et surtout comment l'identifiez-vous comme un lieu où l'on devrait pouvoir défendre les droits culturels ? Je pense qu'il y a là un véritable enjeu. Comment pouvez-vous être partenaires de ce projet ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je remercie les intervenantes et intervenants pour leur présence et leur présentation.

Je rejoins mes collègues sur l'importance de la culture et en profite pour rappeler cette phrase de Churchill durant la guerre, alors qu'on lui proposait de couper dans les budgets de la culture : « Mais alors, pourquoi nous battons-nous ? » Tous les responsables politiques s'accordent sur l'importance de la culture dans la vie de tous les jours, mais cette importance n'est pas toujours aussi flagrante sur le terrain.

Hier, j'ai participé au vernissage de l'exposition « Chais'Art » sur les violences faites aux femmes à mobilité réduite, dans une bibliothèque de Woluwe-Saint-Pierre. Il a beaucoup été question ici de l'accès à la culture des personnes en situation de précarité. Travaillez-vous aussi avec un public dont l'accès à la culture est compromis, non pas par une situation de précarité, mais par un manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

Travaillez-vous à une certaine mixité des publics lors de vos activités d'accès à la culture, en vous efforçant d'attirer un public moins précaire ?

Vous avez évoqué la question du prix. L'accès à la culture ou, de manière générale, à des activités, n'est pas uniquement une question de prix, mais aussi une question de freins, qu'ils soient culturels ou autres. Comment travaillez-vous sur la question de cette accessibilité autre que pécuniaire ?

Vous avez évoqué la question du tarif social culturel. Avez-vous une idée du financement que cela représenterait pour les pouvoirs publics ? De quelle manière entendez-vous mettre cela en place ?

Je reviens à ce que je viens de dire. Vous parliez d'être présent sur le réseau social TikTok, par exemple. C'est là un moyen d'avoir un accès à la culture. Utilisez-vous d'autres outils pour faciliter cet accès à la culture ?

M. Galland a évoqué un élément intéressant, à savoir la lourdeur des charges administratives. Cette lourdeur touche bien entendu le secteur culturel, mais surtout l'ensemble du secteur social. Parfois, pour faire une économie de 10.000 euros sur l'année, il faut quasiment un mi-temps, qui va ensuite devoir justifier ces 10.000 euros à trois reprises, sans compter que l'administration contrôle la façon dont ces 10.000 euros ont été utilisés.

Je pense qu'il faut mener une réflexion plus politique sur cette lourdeur administrative et sur les moyens de simplifier les processus afin que l'argent parvienne, *in fine*, au bénéficiaire. J'ai longtemps travaillé dans le secteur de la coopération au développement, et le constat est le même : des fonds importants ne sont pas octroyés aux bénéficiaires qui en ont besoin.

Toujours en lien avec l'exposé de M. Galland, j'entends que les droits culturels sont considérés comme boussole des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Apparemment, en théorie, tout le monde est d'accord mais, dans la pratique, les choses s'avèrent plus compliquées. J'entends également qu'il y a un besoin d'évaluation, de méthodologie, d'outillage et, partant, de formation. Si je comprends bien, il est également nécessaire de financer ces formations.

Il en va de même du tarif social culturel. Pourriez-vous m'en dire davantage à ce sujet ? Mon collègue a évoqué

le projet « Kanal » qui, comme nous le savons, va coûter des centaines de millions d'euros. Parfois, on se dit qu'avec peu de moyens, il est possible de faire beaucoup plus pour la culture qu'avec de gros projets qui, même s'ils ne manquent pas d'intérêt, coûtent énormément d'argent.

Pour terminer, j'aimerais vous poser une question que je pose généralement aux intervenants que nous accueillons ici au Parlement. Quelle serait pour vous la principale priorité après 2024 pour ce qui concerne les aspects dont vous nous avez fait part ? Vous n'ignorez pas que la situation financière des Régions est catastrophique et que, à un moment donné, il faut faire des choix.

Comme je l'ai dit précédemment, je pense qu'aux côtés de ces choix, une simplification s'impose, car le budget de la Commission communautaire française n'est pas du tout extensible. Qu'il s'agisse du secteur de la culture ou de celui des personnes handicapées, tous formulent la même demande légitime, qui est d'obtenir davantage de moyens. Certes, il s'agit peut-être là d'une réflexion politique qu'il nous appartient de mener, mais si vous avez des idées et des pistes de solutions, nous sommes bien évidemment preneurs pour en débattre. Je vous remercie.

M. le président.- Je vais redonner la parole aux intervenants pour leur permettre d'échanger et de répondre aux questions. Nous allons reprendre le tour de parole par structure, en commençant donc par Mme Laurence Adam et Mme Céline Galopin.

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles).- En fait, vous voulez me nommer ministre de la Culture ?

M. le président.- Il ne faut pas être élu pour être nommé ministre !

(Rires)

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles).- Je suis accompagnée de Marc Stevens, membre du collectif Pantographe du CPAS de Forest, et d'Iris Marano, travailleuse sociale – médiatrice socioculturelle, pour reprendre notre terminologie. Il pourrait être intéressant, pour vous, d'entendre aussi leur expérience.

Je réponds en ordre dispersé aux questions qui m'ont été posées. Sur le secteur du handicap, l'asbl Article 27 Bruxelles a conventionné quelques associations du secteur l'année dernière. Nous ne le faisons pas auparavant, car nous craignons que les bénéficiaires ne soient pas accueillis correctement dans les lieux culturels. Les personnes à mobilité réduite ne sont pas les seules concernées, il y a tous les autres freins. Finalement, l'occasion s'est présentée, pendant la pandémie, de conventionner ces acteurs qui en faisaient la demande. Comme les tickets étaient moins utilisés, nous avons été en mesure de consacrer du temps et des moyens au secteur du handicap. Nous ne savions pas comment les portes allaient s'ouvrir, mais nous avons compris la nécessité de travailler ensemble, et ce travail ne s'amorce que maintenant.

Désormais, nous avons un outil appelé « Répertoire culturel » par le biais duquel nous demandons chaque année à nos partenaires culturels quels aménagements ils ont mis en place pour certains publics spécifiques tels que les personnes à mobilité réduite. Néanmoins, tel n'était pas l'objectif initial de cet outil.

J'ai peut-être répondu un peu trop vite à certaines questions tout à l'heure. Avec plus de 200 partenaires

culturels, l'asbl Article 27 Bruxelles élabore une convention qui ne porte pas uniquement sur le prix. Depuis 2000, nous travaillons avec ces partenaires sur la question de la médiation culturelle et sur ce qu'ils pourraient proposer, de manière générale, aux associations et aux publics qui les accompagnent. Cela inclut des visites guidées, des bords de scène ou des travaux thématiques sur des questions particulières.

Chaque année, nous demandons aux partenaires culturels d'énumérer les thématiques de leurs lieux culturels et de l'œuvre culturelle qui y sera abordée. L'idée est de faire en sorte que, de l'autre côté, les partenaires sociaux puissent être informés et aller à leur rencontre. De notre côté, nous tissons chaque année les conventions sociales et les renouvelons avec les associations sociales.

Dans ce contexte, nous leur demandons quelles sont les thématiques qui vont les préoccuper. À partir de là, elles peuvent elles-mêmes aller à la rencontre des partenaires culturels. De même, les partenaires culturels peuvent également, par le biais du répertoire social, s'adresser aux associations sociales sur la base des thématiques qu'elles travaillent. Nous sommes donc le lien de la rencontre entre partenaires culturels et partenaires sociaux, et nous tissons ce travail en réseau.

Vous m'avez également demandé comment faire pour que les publics puissent se déplacer vers les organisations culturelles. À cet égard, nous développons toute une série de projets culturels avec les associations sociales en lien avec les partenaires culturels. Ces projets prennent par exemple la forme d'ateliers.

Ainsi, nous avons été accueillis par Les Brigittines pour développer un projet appartenant au centre Alpha et qui consistait à élaborer un plan d'accompagnement à la culture. Les participants étaient invités à déterminer eux-mêmes ce qu'ils allaient faire et à se connecter à la dimension culturelle de leur existence.

Les participants au projet, parmi lesquels figuraient des travailleurs sociaux et des travailleurs culturels, ont réalisé une silhouette culturelle, se sont questionnés, ont participé à des moments d'échange, de visite des silhouettes, etc.

Cependant, ce groupe n'est jamais allé voir un seul spectacle du théâtre Les Brigittines, car le but du projet n'était pas d'assister à un spectacle mais de reconquérir les espaces culturels. Par contre, l'équipe des Brigittines est allée à la rencontre de l'association sociale.

Par après, le groupe est allé voir d'autres spectacles et a mené ses propres projets.

Il s'agit de faire en sorte que des lieux proposant une offre culturelle plus contemporaine puissent se décentrer, se décaler vers les associations sociales. Nous réitérons sans cesse cette demande auprès des associations sociales et des lieux culturels eux-mêmes.

Ce n'est pas pour rien que près de 2.000 sorties culturelles ont été organisées l'année dernière ! C'est le résultat du travail que nous tissons entre les lieux. Au-delà de l'offre nous visons la rencontre, qui ne passe pas que par des mots et des théories, mais se concrétise au quotidien, grâce au travail des neuf médiateurs culturels de l'asbl Article 27 Bruxelles.

Ceux-ci ont organisé 270 rencontres avec les associations sociales. Elles ont travaillé avec les équipes sociales pour nourrir leur réflexion sur la dimension culturelle de leur

existence et la manière dont elles choisissent d'incarner le droit à la culture.

Nous constatons tous les jours que la culture permet de sortir du petit parcours entre le chemin de l'école, les courses et la maison. Des centaines de témoignages nous parviennent, qui attestent que la reconnexion à la vie culturelle contribue à l'humanité. Ainsi, une collègue me parlait il y a quinze jours d'une femme de 45 ans lui ayant confié avoir, pour la première fois de sa vie, une histoire dans sa tête. Cela signifie qu'avant cela, elle ne se permettait pas de rêver.

J'insiste sur le fait que c'est un travail quotidien, un travail de proximité. Cela permet de se sentir légitime dans son expression personnelle par rapport à la culture, par rapport à sa culture, et de l'augmenter par la rencontre et le fait d'aller voir des spectacles, notamment.

Un des partenaires culturels les plus fréquentés, et qui ne fait aucune action de médiation, est le Théâtre royal des Galeries. Vous ne l'auriez peut-être pas imaginé. Bien sûr, il y a aussi le Cirque royal, le Théâtre national et d'autres grosses structures, et, évidemment, les cinémas. Tout ça, c'est très bien, parce que ce que nous voulons c'est garantir la diversité.

Il est fondamental de pouvoir avoir un regard critique sur ce qui a été vu. Il ne s'agit pas de dire « merci », mais de pouvoir se dire si on a aimé et de savoir pourquoi, de pouvoir rencontrer les artistes et parler avec les lieux culturels. C'est pour cela que j'ai évoqué le G27. Ce sont des partenaires culturels. Chaque année, il y en a entre 40 et 50 qui proposent des actions de médiation culturelle autour d'œuvres. C'est cela qui compte, car cela détermine comment se fera la rencontre.

Nous avons une charte de la médiation culturelle avec les partenaires culturels, une charte de la médiation culturelle avec les partenaires sociaux et une charte de la participation culturelle avec les publics. Ces chartes existent depuis un certain temps et elles doivent donc être renforcées et renouvelées.

Pour préciser d'où nous parlons, j'insiste sur le fait que La Concertation et la plateforme ne sont pas nos partenaires de base. Ce sont déjà des coordinations d'institutions. Nos partenaires, ce sont les lieux culturels qui proposent des actions culturelles, qui sont en mouvement avec nous pour développer des actions avec les partenaires sociaux et les partenaires culturels.

J'en viens à la mise en place du tarif social culturel pour les bénéficiaires de l'intervention majorée, qui constitue un droit de base. En fait, le ticket « Article 27 » est un marche-pied devant donner accès à tout le reste, mais si on n'a pas accès à l'offre, il ne faut pas parler d'exercice de la dignité, selon moi.

Je vais à présent vous citer des chiffres qui datent probablement de 2020 ou 2021. Nous dénombrons 245.000 bénéficiaires de l'intervention majorée, dont 89.000 sont aidés par les CPAS, ce qui donne un public potentiel de 166.000 personnes.

M. le président. - Madame Adam, je pense qu'il serait plus simple que vous communiquiez les chiffres afin que nous puissions les joindre en annexe au compte rendu. Cela permettra aux autres structures de s'exprimer également.

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles). - Le tarif social à destination des bénéficiaires de l'intervention majorée devrait donc être mis en place en

collaboration avec les mutualités. Nous aimerions bien lancer un projet pilote et, à cet égard, nous avons d'ailleurs été en contact avec les mutualités socialistes, et nous aimerions collaborer avec elles.

Nous savons que pour développer ce type de projet, il faut former les guichetiers et sensibiliser les équipes, ce qui représente un travail qualitatif énorme nécessitant probablement trois équivalents temps plein. Il faudrait aussi pouvoir rembourser les tickets, et faire en sorte que les partenaires culturels soient d'accord de réduire leurs coûts.

Aujourd'hui, le système « Pay what you can » ne constitue pas encore une solution complète parce que les tarifs sont trop diversifiés. Quoi qu'il en soit, nous pensons que ce projet pilote est réalisable. Nous sommes mandatés par la Commission communautaire française, par le biais de notre convention, pour le mettre en œuvre à partir de 2024. Si vous êtes intéressés, je vous invite à m'en faire part et nous reprendrons contact avec vous.

M. Thibault Galland (chargé de recherche et d'animation de la plateforme d'observation des droits culturels de l'asbl Culture et démocratie).- Notre propos sera sans doute un peu choral et nous allons profiter de la présence de nombreuses personnes du terrain.

La question des projets et difficultés sur le terrain sera plutôt abordée par La Concertation et de ses partenaires, celle des conventions pluriannuelles et de la transversalité le sera par L'Entrela'. De mon côté, j'aborderai différents aspects plus « abstraits » et je reviendrai ensuite avec des questions plus générales. La plateforme est en effet plutôt dans la recherche et se situe donc en deuxième ligne. Les questions qui ont été posées concernent surtout ceux qui sont sur le terrain. Pour ma part, je suis sur le terrain avec les travailleurs socioculturels qui ont besoin de formation. C'est un aspect que nous relayons.

Au regard de ce qui a été dit par Article 27 Bruxelles, je pense que la question des droits culturels concerne certainement, et de manière fondamentale, celle de l'accès et de la participation à la vie culturelle. Elle n'est cependant pas cantonnée au secteur culturel. L'optique de décloisonnement est dans l'ADN des missions que j'anime et que je mène avec les partenaires. Nous nous sommes concentrés sur les centres culturels parce que ce sont les premiers qui, décrétement, ont été obligés de contribuer à l'effectivité de ces droits. Ils ont de l'expérience de terrain et nous sommes dans un contexte où les retours des autres secteurs nous indiquent qu'ils se demandent comment ils vont s'organiser avec les nouveaux référentiels. Dans le secteur des arts de la scène par exemple, cela signifie-t-il que l'on ne peut faire que de l'art participatif ? La liberté de création serait ainsi remise en question.

Comme vous l'avez mentionné, le projet d'Evere a aussi une dimension beaucoup plus transversale. D'autres secteurs, comme le secteur social, sont sollicités. Sur les questions du PECA et de l'enseignement, je peux vous faire remonter que des choses étaient a priori déjà mises en place et que d'autres ne l'étaient pas. C'est très bien, car un écolage et un accompagnement ont donc été nécessaires, du côté scolaire surtout. Du côté culturel, pas mal de choses étaient déjà mises en place.

La mise en place du PECA dans différents territoires au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles contraint les choses, mais ne les rend pas nécessairement plus faciles. C'est une question qu'il faudrait pouvoir développer.

Par exemple, en matière de mobilité, il faut travailler sur les conditions d'accès pour faire venir les personnes sur place, mais aussi se décentraliser – comme expliqué par Mme Adam –, rayonner sur l'ensemble du territoire – sujet qui peut être abordé avec Evere –, mais aussi travailler l'accès dans quantité d'autres dimensions. Je me réfère à cet égard aux questions d'accès symbolique – mais aussi aux œuvres –, intellectuel, physique, aux personnes à mobilité réduite, etc., dont nous avons parlé tout à l'heure. Ces aspects seront rendus plus concrets grâce aux acteurs de terrain.

En résumé, il ne faut pas perdre de vue que les droits culturels parlent de la culture, mais partent de celle-ci pour rayonner sur l'ensemble des droits humains. À titre d'exemple, avec la plateforme, j'ai parlé des dimensions internationales de travail. Nous travaillons en effet avec le Groupe de Fribourg, parmi d'autres acteurs internationaux, sur une deuxième déclaration relative aux dimensions culturelles des droits humains. Nous ne sommes qu'au début du processus, mais le but est d'ouvrir au maximum le champ de travail. Mme Adam a d'ailleurs montré comment le travail social s'associe au travail culturel. Cette optique d'ouverture fait aussi partie de l'ADN de Culture et démocratie, où nous menons de tels chantiers depuis plus de trente ans avec la spécificité qui est la nôtre, savoir l'éducation permanente.

En résumé, je propose une dimension de recherche et d'accompagnement de type éducation permanente dans l'optique de former. Dans ce cadre, je vous invite cordialement à une journée de communication et de partage autour de la recherche, qui se tiendra à Bruxelles le 20 février 2024. Les informations à ce sujet pourront vous être envoyées par la suite. Ce sera l'occasion de voir la concrétisation de tout ce qui a pu être mis en place sur le terrain, lors de discussions, etc.

Pour terminer, j'aimerais évoquer les rapports entre les pouvoirs publics et l'associatif, ainsi que les échanges avec le Collectif 21 que nous avons suivis. Que ce soit du côté des centres culturels ou du nôtre, le dialogue n'est pas toujours évident, car les compétences ne sont pas toujours présentes face à la complexité des matières. Il n'est donc pas toujours facile de suivre ce qui se fait sur le terrain et de comprendre les réalités dans tous leurs aspects techniques. Ce dialogue exige tout un exercice de traduction qui est assez lourd. En effet, le décret est très utile, mais très lourd en ce qui concerne les charges de justification.

Se pose aussi la question de la confiance, de la réciprocité de celle-ci et bien entendu la question des moyens. Je laisse à présent la parole à mes collègues qui vont se concentrer davantage sur les aspects de terrain.

Mme Charlotte Lalau (responsable de la communication du centre culturel Wolubilis et membre du CAP).- Pour ma part, j'aborderai un peu plus le travail de terrain, en réponse à la question de Mme Emmerly sur les difficultés rencontrées dans l'espace public.

Je réponds ici en tant que chargée de projets et membre du Conseil d'action et projet. Pour travailler correctement dans l'espace public, il faut pouvoir s'appuyer sur un réseau d'actrices et d'acteurs, avoir la confiance de la commune dans laquelle on s'installe – puisque le déplacement d'un dispositif requiert des autorisations, du temps, du montage et du démontage – et fixer un prétexte à la rencontre, que nous offrons généralement les artistes. Ce sont eux qui insufflent une petite graine, dont l'éclosion permet la rencontre avec le public.

Ensuite, il faut être formé en tant que médiatrice ou médiateur, pour être capable de recevoir ce qu'on nous donne dans l'espace public, d'accepter que les personnes n'aient pas le temps ou pas l'envie de passer un moment avec nous, ou d'entendre des récits lourds, durs, que certaines personnes en situation de vulnérabilité viennent déposer auprès de nous.

Les difficultés sont plurielles et nous y sommes confrontés de manière collective au sein de La Concertation et du Conseil d'action et projet. Le fait de former un réseau dense nous permet de nous appuyer sur les forces de ce réseau. Cela demande évidemment des moyens humains, mais aussi financiers.

M. Thomas Steygers (coordinateur de la Maison de la création NOH et membre du CAP).- J'aimerais intervenir avec ma casquette de coordinateur de l'antenne de Neder-Over-Heembeek de la Maison de la création, mais également réagir sur différentes questions.

Les jeunes et les adolescents sont parmi les publics avec lesquels nous avons le plus de mal à travailler. Le projet Nos retrouvailles que nous avons réalisé avec La Concertation a montré un énorme sentiment d'abandon post-Covid-19. Nous avons recueilli des témoignages bouleversants de la part des adolescents, qui ne se sentaient plus reconnus dans le paysage sociétal bruxellois.

J'ai l'impression que les différentes réponses que je pourrais apporter à vos questions ont toutes un lien, en grande partie, avec le manque d'effectifs, le manque de moyens, mais surtout le manque de bras. Quand on essaie de travailler avec des maisons de jeunes ou des maisons des enfants, ou avec des associations qui viennent en aide à des personnes en situation de handicap, la plupart du temps, les travailleurs et travailleuses de ces structures n'ont pas de temps à nous consacrer. Collaborer avec des centres culturels ou la Maison de la création est un surplus dans leur charge de travail. Ce manque de bras est évident, que ce soit dans le secteur du handicap ou dans celui de la jeunesse.

Vous parliez également des PECA. On se rend compte que les professeurs eux-mêmes sont surchargés, parce que ce sont des questions que l'on vient ajouter à leur charge de travail régulière. Tout est donc question de temps et de bras !

Karin Fontaine (directrice du centre culturel L'Entrela' d'Evere).- L'Entrela' est un centre culturel quelque peu atypique. Nous dépendons de cinq pouvoirs subsidiaires différents et sommes reconnus au titre de cinq décrets différents également. Vous imaginez donc aisément le temps de travail que cela exige. Rien que pour la Commission communautaire française, notre centre est reconnu dans les domaines de la culture, de la cohésion sociale et des centres d'expression et de créativité. Au niveau de la Commission communautaire française, je dois donc rentrer trois fois les justificatifs, trois fois le rapport annuel, trois fois le bilan, etc.

S'il y a une simplification à effectuer, c'est sur le plan de la transversalité qu'elle devrait se faire. Il nous est demandé de faire preuve de transversalité, et cela me paraît facile à mettre en œuvre au niveau de la Commission communautaire française. Cela ne nécessiterait que peu de travail sur le plan administratif.

Par ailleurs, il nous est également demandé de justifier pas mal de choses, à commencer par le décret, par exemple. Au bout de cinq ans, nous avons dû

recommencer nos travaux, procéder à une analyse partagée, refaire une évaluation, etc. Cinq ans, c'est un délai très court pour notre temps de travail.

Au niveau politique, une période de cinq ans correspond à la législature mais dans le secteur culturel, nous travaillons à très long terme. Il faut en effet dix ans, voire vingt, pour récolter le fruit de notre travail. Nous semons en quelque sorte de petites graines et il faut des années pour que ces graines mûrissent. Dès lors, il nous est très difficile de fournir des justificatifs sur un délai de cinq ans. Une prolongation de ce délai serait une solution idéale mais utopique, selon moi.

Il y a néanmoins des choses faciles à faire sur le plan de la transversalité, comme je vous l'ai dit. Vu le temps qui m'est imparti, je vous propose cependant d'en discuter ultérieurement en aparté.

Concernant les charges administratives, il y a moyen de simplifier les choses, par exemple en décloisonnant vos services. C'est assez simple.

J'avais aussi envie de rebondir sur la question de la mobilité du public et de son décloisonnement. Le public bouge, la population bouge, les citoyens bougent, il faut juste leur en donner l'occasion et être à l'écoute. Je travaille énormément sur notre territoire et je constate que les citoyens osent franchir la porte, même ceux qui n'en ont pas l'habitude. Nous parvenons à les toucher parce que nous sommes dans l'espace public et nous travaillons avec des jeunes, par nos activités en arts de la rue. Nous arrivons dès lors à toucher une série de populations.

J'avais envie de mettre la culture et le social côte à côte dans notre projet en alphabétisation – français langue étrangère (FLE) développé grâce à la cohésion sociale et au soutien de la Commission communautaire française. Depuis septembre, nous avons donc changé notre fusil d'épaule. Avant, des activités culturelles annexes étaient proposées à côté de nos cours d'alphabétisation – FLE. Maintenant, nous nous sommes efforcés d'inclure ces activités dans les neuf heures de cours. Au départ, les apprenants nous ont dit que cela ne servait à rien. À présent, quelques mois plus tard, nous constatons que cela a du succès, que les gens viennent, sont intéressés, qu'on peut les faire participer autrement à la culture et qu'ils disent que cela leur fait du bien. Par exemple, quand nous avons commencé une chorale, ils sont allés voir le Théâtre royal de la Monnaie. Ils n'y seraient jamais allés autrement. Donc, cela permet vraiment de décloisonner la culture et d'ouvrir des lieux à de nouveaux publics.

Autre exemple : la commune nous a demandé de réaliser le 1.140^e costume de Manneken Pis. Au lieu de demander à une couturière de le faire, nous avons travaillé avec l'école des devoirs, avec les apprenants en alphabétisation et des habitants de logements sociaux. Nous avons créé ce nouveau costume ensemble. Ils sont allés voir les essayages et ils ont réalisé eux-mêmes le costume. *De facto*, il y a eu une mixité du public, parce qu'on a demandé à ce que le projet soit ouvert à tout le monde. Il a aussi accueilli des couturières et d'autres citoyens intéressés.

Ces deux exemples illustrent que ces pratiques sont courantes dans le quotidien d'un centre culturel. Nous y sommes vraiment attentifs. Si on écoute le citoyen et si le citoyen est réellement acteur, cela marche, mais il faut laisser au citoyen le temps d'être acteur.

J'ai encore beaucoup de choses à dire, notamment sur le PECA, mais nous n'avons pas le temps.

M. le président.- Je vais vous laisser vous exprimer sur le PECA, qui est un aspect important de la discussion. Je repasserai ensuite la parole aux groupes politiques.

Karin Fontaine (directrice du centre culturel L'Entrela' d'Evere).- En ce qui concerne le PECA, le centre culturel a accès à toutes les écoles d'Evere. Très vite, il nous a été signalé que nous n'avions pas accès au PECA parce que nous travaillions déjà avec toutes les écoles d'Evere.

Personnellement, cela m'a quelque peu interpellée. La Commission communautaire française nous permet de collaborer dans le cadre de l'appel à projets « La culture a de la classe ». Grâce à la Commission communautaire française, nous avons également continué à travailler dans les écoles, où nous organisons énormément d'activités. Sur le plan du PECA, étant donné que nous travaillions déjà dans toutes les écoles, on nous a dit qu'il n'y avait pas de zones blanches. Certains projets PECA sont mis en œuvre, mais de façon beaucoup moins approfondie que les activités que nous organisons dans les écoles.

Pour L'Entrela', cela ne nous a pas apporté beaucoup, car nous travaillions déjà avec l'académie et d'autres acteurs culturels. Nous ne sommes pas actifs dans une zone pauvre en activités culturelles.

M. Matteo Segers (Ecolo).- Nous avons clairement posé cette question à Mme Désir. C'est illégal. Tous les opérateurs culturels et toutes les écoles ont accès au PECA. C'est ce que prévoit le décret que nous avons élaboré.

Donc, entre l'information qui vous est donnée par l'administration et l'information du cadre politique, il faut choisir celle qui est décrétable. Je sais que la question se pose en plusieurs endroits et qu'il y a une volonté de l'administration d'utiliser la technique des chapeaux, à savoir de faire en sorte que le PECA soit là où il est le moins possible. Ce n'est cependant pas un argument tenable. Cela n'écarte donc personne du contexte décrétable.

Il est important que vous nous fassiez remonter le problème, car s'il persiste, nous demanderons que ces limites ne soient plus exprimées par les administrations.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Je ne rajouterai pas grand-chose, mais je serais ravie d'être présente le 20 février parce que, selon moi, l'échange que nous avons aujourd'hui doit s'inscrire dans une certaine continuité et que de nombreuses choses bougent. Dès lors, la date du 20 février pourrait également présenter de l'intérêt pour nos parlementaires.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- On pourrait continuer à discuter longuement, mais le temps qui nous est imparti étant assez court, nous pourrions peut-être poursuivre les discussions ailleurs. Quoi qu'il en soit, je remercie les intervenants pour leur présence et les éléments qu'ils ont apportés.

M. le président.- Il est rare que des députés soient aussi concis !

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je vous remercie pour votre présence et j'aimerais ajouter un mot à l'attention de mes collègues à propos de la simplification administrative, un aspect qui mérite vraiment une réflexion entre nous. Je suis conscient que tout n'est pas toujours facile et je suis quelque peu gêné d'entendre que vous devez remettre trois fois le même rapport à la même institution chaque année. Mais où sommes-nous ?

Certes, en creusant un peu, nous nous rendons bien compte que certaines mesures sont difficiles à mettre en place et nécessitent du temps, mais il y a incontestablement un travail à faire à cet égard.

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles).- Notre asbl est subsidiée par les services de la culture et de l'action sociale de la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, et les services de la culture et de l'éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela fait 25 ans que je renouvelle chaque année cette demande de subside auprès de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune !

Les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles représentent 30 % du total, et ceux de la Région bruxelloise, en ce compris la Commission communautaire française – c'est-à-dire aussi ceux qui paient les emplois – représentent 70 % de nos subsides. À notre grand regret, cette aide ne sera pas revalorisée cette année par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de notre contrat-programme pluridisciplinaire.

Au niveau du travail avec les associations culturelles ou sociales, mais principalement avec ces dernières, nous proposons des dispositifs et des méthodes de travail, nous co-animons les projets et nous transférons les processus, de manière à ce que les partenaires sociaux soient en mesure de développer une autonomie pour créer des projets en intelligence collective, soit seuls, soit avec notre aide en cas de besoin. C'est une manière pour nous d'être en lien avec des partenaires sur des projets à long terme.

Notre groupe « IDADO » est axé sur le public jeune. Une quarantaine de personnes se sont rassemblées aux Halles de Schaerbeek en septembre dernier sur le sujet. Les adolescents représentent 18 % de la fréquentation dans les secteurs sociaux d'Article 27 Bruxelles. Les associations sociales de la jeunesse ont organisé 203 sorties de groupe. Nous développons également des comités culturels d'adolescents.

En guise de conclusion, je citerai cette phrase prononcée par des jeunes participants à notre projet d'autoportraits durant le confinement : « Quand on parle des jeunes, on ramène un vieux. » Je me tairai donc ici !

M. Matteo Segers (Ecolo).- Madame Adam, j'ai deux questions à vous poser.

Premièrement, lorsque vous dites que vous avez une multitude de subventionnements culturels, il s'agit là d'un écueil non négligeable. D'autant plus que nous, parlementaires, n'avons aucune vision à cet égard. Lorsque nous interrogeons nos ministres pour savoir quel opérateur est subventionné et à quel niveau, il est impossible d'obtenir une réponse concertée.

À titre d'exemple, j'ai interrogé le ministre-président sur le financement de la « Zinneke Parade ». Nous savons que des financements sont prévus au niveau de la Commission communautaire flamande, de la Commission communautaire française ainsi qu'à d'autres niveaux de la Région bruxelloise, mais je n'ai jamais pu obtenir de réponse du Gouvernement à ce sujet. Le Gouvernement n'a aucune vision sur la question.

Nous aimerions donc que les opérateurs « multiagrés » puissent faire remonter cette vision jusqu'aux parlementaires afin que nous puissions trouver des solutions à cet égard, car la charge est beaucoup trop lourde, comme le disait Mme Fontaine lorsqu'elle évoquait

la question de la multiplication des comptabilités. Nous avons beau interpellier le Gouvernement à ce sujet, nous sommes freinés dans nos efforts.

Ma deuxième question est d'ordre plutôt technique. Madame Adam, vous dites que l'aide à votre association n'a pas été revalorisée, mais je vois que cette aide s'élève à 420.000 euros pour l'ensemble de l'asbl Article 27 Bruxelles, et que votre contrat-programme s'élevait précédemment à 327.000 euros. Dès lors, pourquoi n'y aurait-il pas eu de revalorisation ? S'agit-il d'une indexation ?

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles).- Non, les 100.000 euros que vous évoquez concernent les accords du secteur non marchand. Je ne pense pas que cela soit lié. Nous n'avons pas bénéficié d'une augmentation, nous avons déjà 400.000 euros.

M. Matteo Segers (Ecolo).- Votre subvention inclut donc les accords du secteur non marchand ?

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles).- Je pense que le calcul que vous évoquez inclut ces accords.

M. Matteo Segers (Ecolo).- Le montant de 420.000 euros correspond donc à l'annonce qui a été faite sur votre contrat-programme ?

Mme Laurence Adam (directrice de l'asbl Article 27 Bruxelles).- Effectivement. Pour Article 27 Bruxelles, cela fait 120.000 euros. Article 27 Bruxelles touche 30 % du subsidé.

M. le président.- Comme indiqué précédemment, les chiffres seront annexés au compte rendu, afin de permettre aux autres intervenants de conclure.

M. Thibault Galland (chargé de recherche et d'animation de la Plateforme d'observation des droits culturels de l'asbl Culture & Démocratie).- Pour conclure, je vous remercie sincèrement de nous avoir écoutés et entendus. Nous verrons le suivi qui y sera réservé.

Pour résumer ce qui a été dit avec La Concertation et le centre culturel d'Evere, il faut faire remonter ce que vous étiez en train de dire concernant le multidécrot. Je précise que quand je parlais du dialogue, je visais les difficultés du dialogue avec l'administration, relatif notamment aux justifications. En fait, il faudrait une formation sur les manières de travailler et la mise en œuvre des droits culturels. Cela s'applique à tout le monde et l'administration est donc aussi concernée. La manière de penser la transversalité des services est importante – nous en avons aussi parlé –, parce que sur le terrain, les pratiques ne sont pas divisées et catégorisées. Nous sommes d'accord, il n'est pas évident d'intégrer cet aspect au niveau administratif, voire bureaucratique, mais il faudrait s'y atteler.

Comme vous l'avez mentionné, la formation devrait aussi s'adresser au monde politique pour qu'il puisse se saisir de ces questions dans l'espace d'un parlement, et plus largement dans l'espace public. Quand je parlais de formation, cela ne concerne pas uniquement les équipes.

Dans ce domaine, la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien mobilisée, dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Où en est la Commission communautaire française concernant cette recherche de formation et d'accompagnement des équipes ? Une formation est certes mise en place par La Concertation, mais nous pensons plutôt à une formation multi-acteurs et multisecteurs. Il y a peut-être donc aussi quelque chose à jouer sur le territoire bruxellois.

Mme Charlotte Lalau (responsable de la communication du centre culturel Wolubilis et membre du CAP).- J'aimerais conclure en vous posant une question : avez-vous prévu d'exercer vos droits culturels ce week-end ?

M. Matteo Segers (Ecolo).- Nous serons tous présents à la manifestation contre les violences faites aux femmes. C'est un droit culturel.

CLÔTURE

M. le président.- Merci à toutes et tous pour cette discussion intéressante et pour ce dialogue franc et fructueux.

Vous connaissez tous cette fameuse phrase : « La culture, c'est ce qui nous reste quand on a tout perdu. » Vous êtes des acteurs essentiels pour nos vies, pour la société, et j'aimerais remercier celle qui m'a précédé, Magali Plovie, pour avoir proposé que cette rencontre ait lieu.

Je tenais à vous remercier et à vous dire que cette maison vous est ouverte, comme nous le disons souvent aux acteurs de terrain. N'hésitez pas à faire remonter toutes vos préoccupations vers le Parlement et les députés. Vous avez également la possibilité, sur notre site internet, de consulter les comptes rendus et de suivre nos commissions.

Merci à toutes et à tous, à bientôt.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

La séance est levée à 16h08.

Membres du Parlement présents à la séance : Marie Borsu, Jonathan de Patoul, Isabelle Emmery, Pierre-Yves Lux, Petya Obolensky, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall.

Annexe à l'intervention de l'asbl Article 27 Bruxelles

<https://ftp.parlementfrancophone.brussels/session%202023-2024/2023-11-24/95%20-%202024%20novembre%202023%20-%20Culture%20-%20Annexe.pdf>

